AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-5-69 927461

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

ABONNEMENT ANNUEL

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE,
LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

25 F.

Supplément N° 2 au Bulletin Technique N° 104 de Mai 1969 1969_13

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou - La maturation des oeufs d'hiver s'est effectuée lentement, en raison semble-t-il des basses températures d'avril. Actuellement, l'évolution est plus rapide à la suite des pluies abondantes et du réchauffement.

Pour éviter la formation des foyers primaires qui pourraient se produire dans les situations les mieux exposées, un traitement devrait être appliqué dès que possible.

Araignées jaunes (Eotetranychus carpini) Dans certains vignobles des zones habituellement infestées (Entre-deux-mers, Bergeracois, Bourgeais, Médoc, Sauternais..) on note depuis quelques jours les premiers symptômes de la présence des Araignées jaunes sur les deux ou trois premières feuilles de la base des jeunes pousses de vigne. Les dégâts se manifestent sous la forme de petites ponctuations brunes à la face supérieure des feuilles attaquées.

Un traitement à l'aide d'acaricides de contact ou d'insecticides systémiques doit être entrepris dès à présent dans les parcelles où de tels symptômes sont visibles afin de limiter au maximum les infestations ultérieures de l'Araignée jaune au cours de l'été.

INFORMATIONS

Oïdium - Les premiers foyers signalés dans notre précédent Bulletin sont en extension. Il convient donc de prévoir l'application du premier traitement dans les foyers habituels et sur les cépages sensibles.

Escargots - Limaces - De nombreux vignobles sont l'objet des dégâts d'Escargots et de Limaces. La lutte doit être menée au moyen de produits spécifiques formulés pour une application par pulvérisation.

Acariose - La végétation de certaines parcelles reste rabougrie à la suite d'attaques d'Acariose.

Traiter dès réception du présent Bulletin avec un insecticide systémique.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

Tavelures des Poiriers et des Pommiers - Les risques de contaminations sont actuellement importants car les projections d'Ascospores se poursuivent et des taches primaires provenant des pluies abondantes de la deuxième décade d'avril apparaissent.

Le précédent traitement qui a vraisemblablement été délavé devrait être renouvelé.

Araignées rouges (Panonychus ulmi) Effectuer les traitements prescrits dans nos précédents Bulletins si l'infestation atteint au moins 8 à 10 formes mobiles par feuille.

Dans le cas contraire, le traitement de printemps pourra être évité.

.../...

P340

.../...

INFORMATIONS

Bactériose du Noyer - Une protection contre la Bactériose doit être assurée pendant la floraison dans les vergers en production (les fleurs femelles vont apparaître prochainement).

Il convient donc d'effectuer un nouveau traitement avec une Bouillie Cuprique contenant 150 grs de Cuivre métal à l'hectolitre.

Rouille du Prunier - Contre la Rouille du Prunier, on pourrait appliquer un traitement avec une spécialité à base de Zinèbe, Mancozèbe, Carbatène, Phaltane, Manèbe ou Zirame.

DESPISTAGE des FOYERS PRIMAIRES

Une prime de 50F est offerte à la première personne qui nous adressera une feuille de Vigne ou une grappe de raisin atteinte de Mildiou ou de Black-Rot découverte dans chacune des appellations indiquée ci-dessous . Une prime supplémentaire est aussi attribuée dans chaque département pour le vignoble hors appellation.

La correspondance relative à ce concours sera envoyée à :

1° - Station d'Avertissements Agricoles - Chemin d'Artigues - 33 - CENON

GIRONDE - Bourg s/ Gironde - St-Emilion - Médoc - Graves - Entre-deux-mers - Sauternes - Ste-Croix-du-Mont.

DORDOGNE - Monbazillac.

LANDES et LOT ET GARONNE - Bas Armagnac - Haut Armagnac - Ténarèze - Tursan.

2° - Sous-Station d'Avertissements Agricoles - 45 rue de Bellefonds - 16 - COGNAC

CHARENTE-MARITIME et CHARENTE - Grande Champagne - Petite Champagne - Borderies Fins-Bois - Bons-Bois .

3° - Sous-Station d'Avertissements Agricoles - 23 rue du Maréchal Joffre - 64 - PAU

BASSES-PYRENEES - Jurançon - Vic Bilh - Irouleguy - Bellocq.

Les échantillons seront placés entre deux buvards légèrement humides à l'intérieur d'un sachet en matière plastique.

A chaque envoi, joindre une fiche indiquant les noms, prénoms et adresse des concurrents, la date de la découverte, le cépage, l'emplacement de l'organe atteint et l'importance de l'invasion.

Bordeaux, le 12 Mai 1969

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX